

La bande-abri

● Définition

Installée au coeur du territoire entre 2 grands blocs de culture, la bande abri enherbée (luzerne, trèfle, fétuque...) peut être entrecoupée d'îlots buissonnants.

● Objectifs

Limiter le ruissellement des eaux, l'érosion des sols et constituer à terme une rupture dans la monotonie des plaines agricoles.

Offrir à la faune sauvage un lieu de refuge anti-prédation.

Protéger la faune des intempéries hivernales.

Favoriser le cantonnement des espèces ainsi qu'un site de nidification (perdreix, faisan...)

Apporter une source de nourriture pour les jeunes par le biais de la culture vivrière implantée (luzerne...)

● Cahier des charges

Aménagement à moyen terme (3 années bande herbeuse seule) ou à long terme (3 années et plus si bande herbeuse et buissons arbustifs), son implantation doit être donc mûrement réfléchie notamment sur l'aspect foncier.

Mise en place

- de la bande enherbée : de 6 mètres de large minimum.

Composition à base de légumineuses (luzerne ...) ou de graminées (fétuque...) selon les qualités du sol.

- des îlots buissonnants : essences locales (voir fiche plantations arbustives) pour le choix et la technique d'implantation.

Entretien

- de la bande enherbée : broyage précoce du couvert (fin mars maxi) si attendant à une céréale propice à la nidification ou tardif (après mi-juillet) si attendant à des plantes sarclées.

- des îlots buissonnants : taille de formation puis recépage régulier.

Conseil

- prévoir un piégeage suivi de ces bandes abris fréquentées par les prédateurs.

